

PROGRAMME

La prise de décision pour les travaux en copropriété

REF : COP-046

Les conditions de la prise de décision en matière de travaux est très règlementée et fait l'objet de nombreux contentieux. Cette formation offre un panorama général de ce que tout gestionnaire de copropriété doit savoir pour mettre en œuvre des travaux tout en sécurisant ses pratiques

Textes

Loi du 10 juillet 1965 et décret du 17 mars 1967

Code du travail, Code de l'assurance, Code de l'urbanisme

Lien du site boutique : <https://urlz.fr/kWhU>

Durée

4.00 heures (0.50 jours)

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- Être capable de maîtriser la prise de décision des travaux dans le cadre de la copropriété

Contenu de la formation

- La décision d'exécuter des travaux dans le cadre de la copropriété
 - Parties communes et parties privatives
 - Ce qui relève d'une décision d'assemblée générale et ce qui relève du pouvoir du syndic
 - Travaux communs : les conditions de prise de décision par l'assemblée générale (L'information des copropriétaires ; Les majorités applicables selon la nature des travaux ; Travaux communs sur parties privatives)
 - Travaux privatifs sur parties communes (Les conditions de l'autorisation de travaux ; Le cas des travaux d'accessibilité ; Ce qui ne relève plus seulement d'une autorisation de travaux)
 - Autres points à prévoir (Maîtrise d'œuvre ; Sécurité : SPS, plans de prévention travaux, diagnostics ; Assurance décennales et dommages ouvrage ; Autorisations administratives et autres)
 - Les travaux urgents : non abordé car ce point fait l'objet d'une formation séparée spécifique : <https://urlz.fr/hoiC>

Profils des apprenants

- Gestionnaires de copropriété, toutes personnes concernées par la copropriété

Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Organisation de la formation

Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911



Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINO - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINO - Gestionnaire de formation

[Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)

[Livret d'accueil participant](#)